



A.A.C.E



AUTORITE DES AMBASSADES ET CONSULATS DES ELECTIONS France

ANNONCE PUBLIQUE

L'AUTORITE D'AMBASSADE OU CONSULAT DES ELECTIONS DE France (AACE),
INFORME TOUS LES COMPATRIOTES CENTRAFRICAINES ET CENTRAFRICAINS
DE FRANCE DE CE QUI SUIT :

SEULES LES CATEGOTIES DES PERSONNES REMPLISSANT LES CONDITIONS CI-
DESSOUS SERONT AUTORISEES A PARTICIPER AUX SCRUTINS DES **13, 27**
DECEMBRE 2015 ET 31 JANVIER 2016 DANS LES CENTRES DE VOTE : PARIS,
BORDEAUX, LYON, NANTES ET TOULOUSE.

IL S'AGIT :

- 1 - DES PERSONNE MUNIES D'UNE CARTE D'ELECTEUR ACCOMPAGNEE D'UNE
PIECE D'IDENTITE.
- 2 - DES PERSONNES MUNIES D'UN RECEPISSE D'ENREGISTREMENT DUMENT
ETABLIS DANS L'UN DES NEUF CENTRES D'ENREGISTREMENT DE France, MAIS
DONT LE NOM A ETE OMIS SUR LA LISTE PROVISOIRE DE L'ANE.
- 3 – « **LE VOTE PAR PROCURATION OU PAR CORRESPONDANCE EST INTERDIT** »
Art.88 DU CODE ELECTORAL

L'AUTORITE D'AMBASSADE ET CONSULAT DES ELECTIONS DE FRANCE, (AACE)
COMPTE SUR LE SENS PATRIOTIQUE DE TOUS POUR QUE CES EVENEMENTS
PERMETTANT A NOTRE PAYS DE CHOISIR DEMOCRATIQUEMENT SES
REPRESENTANTS SE DEROULENT DANS LE CALME ET LA DIGNITE.

Fait à Paris le 3 décembre 2015

Le Président

François NDECKERE-ZIANGBA